



**Mise en oeuvre d'un chantier d'application
d'étudiants éco-conseillers dans le
cadre du Quartier plus 67 de Wangen**

Rapport n° CP/2015/291

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de subvention de l'institut Eco-Conseil pour la réalisation de leur chantier d'application dans le cadre de la mise en oeuvre de l'éco-quartier de la Commune de Wangen, réalisée par les étudiants en formation. Cette mission s'inscrit dans le cadre du dispositif Quartier Plus 67. La commune est pré-labélisée au titre de ce dispositif et fait évoluer son projet pour obtenir la labélisation en tant que Quartier Plus 67.

Le projet d'opération d'aménagement de la commune de Wangen est au stade de la pré-labélisation au titre du dispositif Quartier Plus 67.

Après une étude de faisabilité réalisée par le GIE Viabitat 67 et pour viser la labélisation de son projet, la commune doit approfondir les études pour définir les grandes orientations du projet et les premiers éléments financiers prévisionnels.

A ce titre, le Conseil Départemental a proposé à la commune la mise en place d'un chantier d'application des éco-conseillers en formation durant l'année 2014-2015.

Les chantiers d'application ont pour objectif de placer les éco-conseillers en formation en situation de réaliser, en équipe pluridisciplinaire, une activité d'étude, de conseil, de sensibilisation dans le domaine de l'environnement et/ou du développement durable, en grandeur et en temps réels, en réponse à une sollicitation d'un organisme extérieur.

L'équipe d'éco-conseillers en formation a bénéficié d'un crédit temps de 20 jours, répartis sur 3 mois (février à avril 2015) pour mener à bien l'ensemble de l'opération. Cette période comprend la préparation de l'opération (analyse de la commande, rédaction du document projet), sa réalisation et sa restitution.

Il s'agissait pour le groupe d'éco-conseillers de faire des propositions d'aménagement et de conception pour le futur quartier en extension de la commune, tout en tenant compte des dispositifs existants : Label Eco quartier (Etat), Quartier Plus 67 et Résidence Intergénérationnelle (Conseil Départemental 67).

Dans ce cadre, un travail sur l'élaboration d'un référentiel d'actions permettant d'obtenir une approche globale et intégrée du développement de la commune, dans laquelle le projet de quartier plus 67 vient s'intégrer.

Ainsi, l'enjeu de l'articulation du quartier plus 67 avec la dimension patrimoniale, particulièrement importante pour Wangen, permet d'articuler le Quartier plus 67 avec objectif concomittent de préservation, de conservation et de réhabilitation du patrimoine bâti ancien.

En matière d'habitat, le groupe a identifié comme enjeu, le développement d'une politique de logement territoriale cohérente. L'objectif consiste à développer une offre de logements adaptée et diversifiée, avec 4 leviers d'action :

- constituer un groupe chargé de définir les objectifs, prendre les décisions, mobiliser les compétences, organiser la communication et la participation des usagers ;
- orienter le projet global vers une adaptation intergénérationnelle des logements ;
- déterminer les modalités d'accompagnement et de conseil aux propriétaires ;
- accompagner le parcours résidentiel des ménages au sein de la commune.

Enfin le guide de la démarche participative pourra être repris lors des prochains ateliers animés par l'équipe municipale et son maître d'oeuvre.

L'institut Eco-conseil sollicite, comme les années précédentes, une subvention forfaitaire pour défrayer les coûts supportés pour la mise en oeuvre de cette action. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 €, comme lors des précédents travaux réalisés.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	240 000,00 €	157 231,60 €	4 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'institut Eco-Conseil une subvention de 4 000 € pour la mise en oeuvre du chantier d'application entre les mois de février et avril 2015 concernant l'élaboration du programme du quartier plus 67 de Wangen.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY